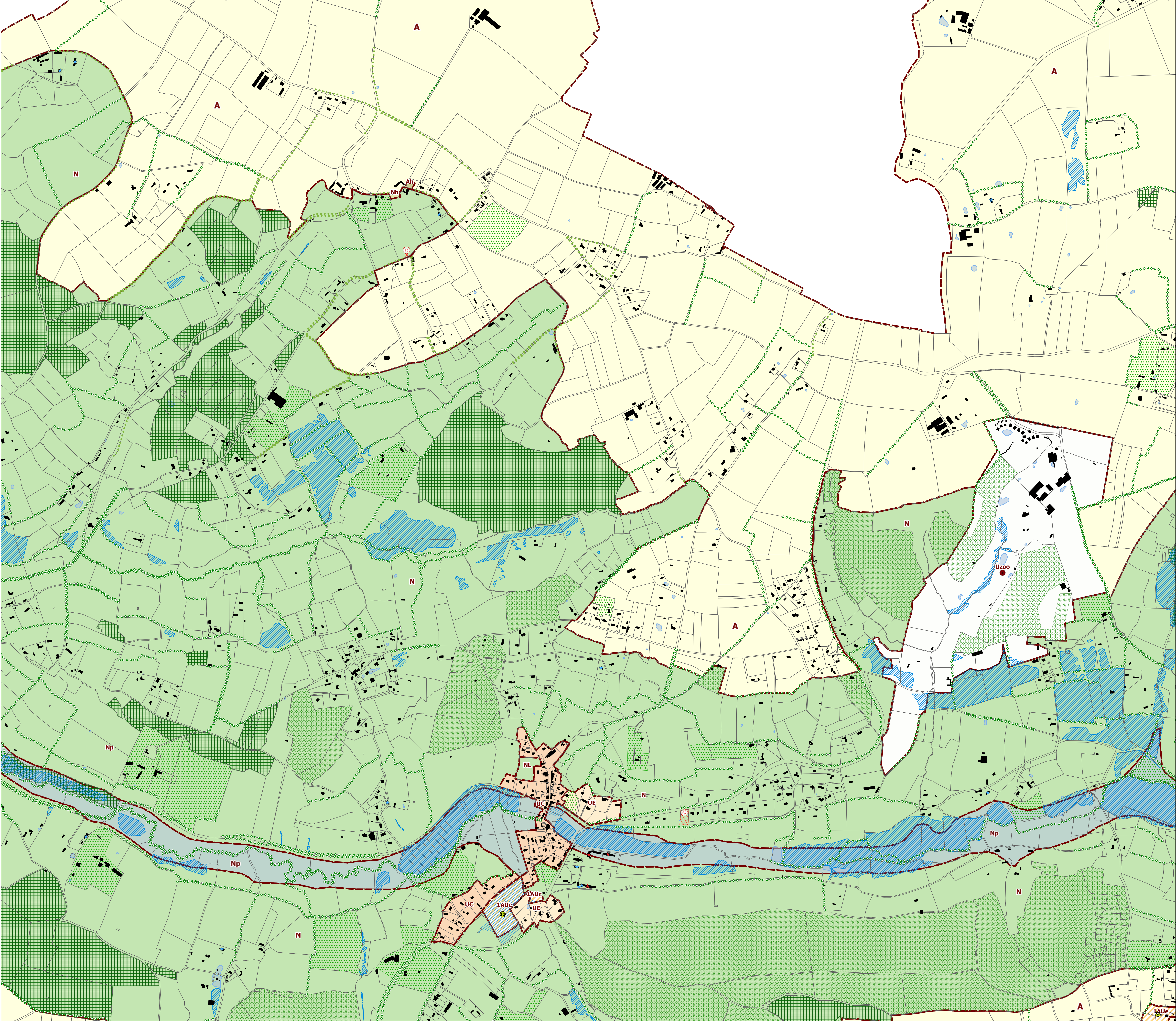




Zonage

Limite de secteur et nom associé

 Zone urbanisée à vocation résidentielle ou mixte (UA, UA_r)

Environnement et paysage

1/ Eléments identifiés au titre des articles L.151-19 et L.151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbre remarquable

Bâtiment remarquable

Mare, étang ou lac

Secteur de bâti cohérent

Zone humide fiable ou très fiable identifiée par la DREAL

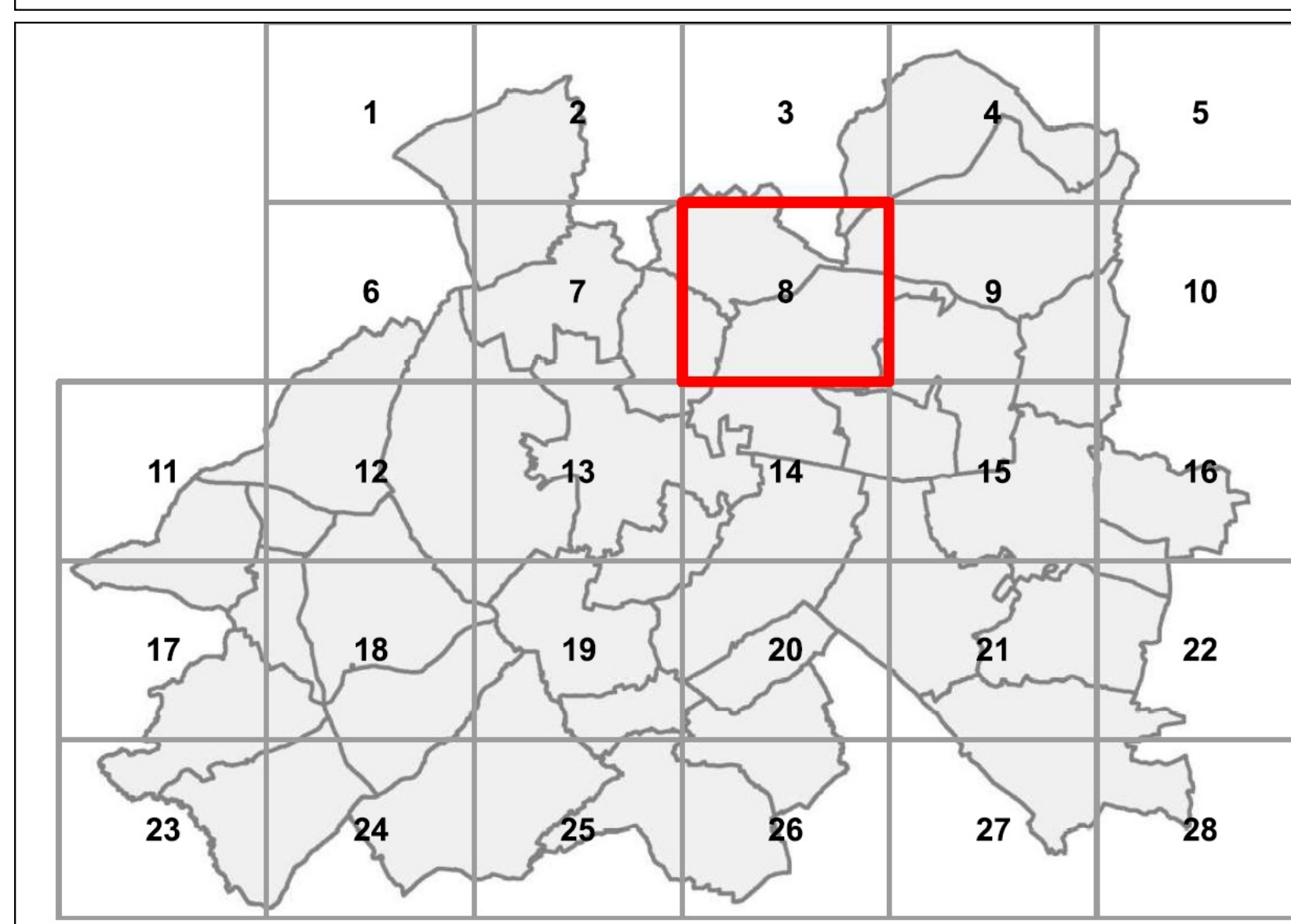
Alignement d'arbres, haie

Verger

Zone humide identifiée après étude de terrain

Boisement à maintenir

2/ Espace Boisé Classé identifié au titre de l'article L.113-1 du Code de l'urbanisme

 Espace boisé classé Espace boisé classé (Alignement d'arbres, haie)**Prescriptions particulières** Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination Locaux commerciaux en changement de destination restreint Locaux commerciaux sans changement de destination Secteur de mixité sociale Emplacement réservé et numéro d'ordre Potentiel foncier faisant l'objet d'une OAP densité Numéro d'ordre de l'OAP aménagement OAP environnementale**Elément de contexte** Limite des communes

PLUi de LINTERCOM

Lisieux Pays d'Auge Normandie

Découpage en zones

Echelle 1/5 300 e

Révision Allégée N°7 prescrite le 08/12/2022
Modification de Droit Commun N°7 prescrite le 06/06/2023

Approuvées le 03/10/2024

Pièce n°6 - 8

Réalisation : CALN, Planis - 2024
Source : AURH